



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

# PLAN DE RELANCE ET DE REDÉPLOIEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE FACE À LA CRISE DU COVID-19

Bruxelles, le 7 juillet 2020

Remarque préliminaire : document de travail. Le Plan de relance et de redéploiement bruxellois est par nature évolutif. Il tiendra compte de l'évolution de la situation sanitaire et socio-économique. Par ailleurs, le document sera également soumis aux organes de concertation ad-hoc, et évoluera en fonction de ces concertations.

Il pourra également être adapté en fonction des mécanismes de relance fédéraux et européens.

DRAFFT

# Table des matières

PLAN DE RELANCE ET DE REDÉPLOIEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE FACE À LA CRISE DU COVID-19.....	1
1. Un plan de relance et de redéploiement bruxellois.....	5
2. Etat des lieux de la situation bruxelloise .....	7
3. Les trois enjeux centraux du projet régional de réponse à la crise .....	7
4. Combiner relance, redéploiement et vision stratégique régionale.....	11
5. Quatre objectifs transversaux .....	12
6. Un plan élaboré en concertation.....	13
7. Temporalité des mesures et des travaux .....	13
Axe 1 : Transition socio-économique & emploi .....	15
1. Transition économique .....	15
2. Soutien aux entrepreneurs.....	16
3. Politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire .....	18
4. Domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois-es .....	19
5. Promotion des exportations et d'attraction des investissements étrangers au sein de la Région.....	21
6. Une mobilité efficace, respectueuse de la santé et de la qualité de vie. ....	22
7. Transition numérique de l'économie bruxelloise .....	23
8. Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse .....	23
9. Emploi et formation .....	24
10. Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance .....	26
11. « Bruxellois-es dans la fonction publique » .....	27
12. Coopération active avec les autres régions et communautés.....	27
13. Contribution de la Région aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion.....	28
Axe 2 : Politiques sociales et de santé .....	29
1. Mesures transversales .....	29
2. Le nonaccès aux droits.....	29
3. Première ligne.....	30
4. La politique des personnes âgées .....	31
5. Les personnes en situation de handicap.....	32
6. Santé mentale .....	33
7. Lutte contre le sans-abrisme .....	33
8. Pauvreté infantile .....	34

9.	Reliance sociale et citoyenneté .....	35
10.	Maintenir une offre hospitalière de qualité .....	35
11.	Assurer la pérennité d'un secteur à profit social durable, inclusif et résilient préparé à un rebond ou une nouvelle pandémie .....	36
Axe 3 : Développement territorial & environnement .....		37
1.	Gouvernance opérationnelle et efficacité des services .....	37
2.	Participation .....	38
3.	Communication .....	38
4.	Résilience .....	39
5.	Prospective et urbanisme tactique .....	39
6.	Les équipements .....	40
7.	Le logement .....	41
8.	Métropolisation / ville de proximité / aménagement du territoire .....	42
9.	Les mobilités .....	42
10.	L'environnement .....	43
11.	Les activités économiques et productives .....	44
Annexe 1 : Liste des mesures de soutien urgentes déjà prises .....		45

DRAFT

## 1. Un plan de relance et de redéploiement bruxellois<sup>1</sup>

La pandémie du Covid-19 a profondément ébranlé notre société. La crise a bouleversé la vie des Bruxellois-es, notre système sociosanitaire et notre économie. Elle aura des conséquences très concrètes durant de longs mois, voire des années encore. Dans ses prévisions économiques 2020-2025, le Bureau fédéral du Plan estime que les effets négatifs de la crise, notamment sur l'emploi, se feront sentir jusqu'en 2025.

Le premier impératif est évidemment **socio-économique**. La Région est confrontée à un taux de pauvreté élevé ainsi qu'à d'importantes inégalités socio-spatiales et de santé avec des effets notables sur les conditions de vie et de bien-être des habitants : santé physique et mentale, éducation, emploi, fracture numérique, logement, accès aux équipements collectifs et espaces verts, etc. L'un des effets premiers de la crise est d'avoir creusé encore davantage les inégalités et renforcé la vulnérabilité de nombre de personnes déjà en situation de grande précarité. Ce constat a été posé mi-juin par la Banque Nationale : ce sont les ménages aux plus bas revenus qui ont été les plus touchés par les mesures de confinement. Cette analyse récente ne fait que renforcer la conviction du Gouvernement qu'il faut agir pour soutenir les Bruxellois-es les plus directement touché-es par la crise.

La Région va devoir faire face à une augmentation importante de nouveaux chercheurs d'emploi qu'il conviendra d'accompagner, former et soutenir, sans oublier les chercheurs d'emploi de longue durée. Le sort des indépendants, des TPE et des PME suite au ralentissement, voire à l'arrêt de leurs activités, reste une préoccupation majeure.

Autre défi que la crise a mis en lumière : la dépendance de notre approvisionnement pour des produits de première nécessité à des chaînes de valeur mondialisées. Combiné à la modification des habitudes de consommation des citoyens, cela nécessitera de repenser production et consommation via le prisme du durable et du local..

Bien sûr, la réponse sociale et économique a été précédée d'une urgence plus criante encore : assurer que notre système socio-sanitaire puisse faire face à la crise. Tout le système socio-sanitaire a été soumis à une tension extrême: forte surmortalité, admissions massives à l'hôpital, particulièrement dans les services de soins intensifs, difficultés sanitaires dans les maisons de repos et autres institutions d'accueil, en particulier pour les publics vulnérables, report des soins par les patients, etc. Indépendamment d'une éventuelle seconde vague, il importe de soutenir le système pour faire face aux effets immédiats de la crise dont la question critique du report de soin, ou les besoins en santé mentale. Il faut aussi le renforcer, l'adapter le cas échéant, pour qu'il puisse être plus efficient face à ce type de pandémie et ces effets.

---

<sup>1</sup> Pour faciliter la lisibilité de ce document, l'usage du masculin englobe le féminin.

Enfin, il faut aussi tirer les leçons de la crise en apportant des réponses aux situations difficiles qu'elle a révélé, comme les besoins d'encadrement ou de places supplémentaires dans les milieux d'hébergements (maison de repos, accueil de personnes handicapées etc...).

Finalement, cette crise nous impose également d'aborder notre **environnement et l'espace public** autrement. La vie en ville, l'usage de l'espace urbain, ont été bouleversés et cela doit nous amener à interroger la manière dont nous pensons l'aménagement du territoire régional. Il nous faudra agir en tirant collectivement les leçons de la crise en termes de développement territorial : urbanisme, mobilité, logement, équipements collectifs, simplification administrative (digitalisation) ou encore rénovation urbaine.

Le Gouvernement bruxellois entend **faire de cette crise un momentum** en relevant les défis et les opportunités qu'elle recèle : revalorisation de certaines fonctions essentielles dans l'aide et les soins aux personnes et les services à la société, transition économique, relocalisation des fonctions productives, digitalisation, transformation de l'entreprise, qualité de l'emploi, processus d'inclusion global, renforcement des solidarités à l'échelle des quartiers, accélération de la construction de la « ville proche » et de la « ville résiliente », réappropriation de l'espace public au profit de tous, tant pour les déplacements que pour d'autres fonctions collectives, renforcement de la mobilité douce comme alternative du transport motorisé pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effets de serre, accélération de la production de logements publics et amélioration de l'accès et de la qualité du logement pour tous, accélération de la rénovation durable du bâti, de la transition des métiers de la construction, développement d'espaces verts pour tous, etc. Ces objectifs devront, dans leur ensemble, contribuer positivement aux objectifs de la Région en matière de lutte contre le changement climatique (réduction des émissions directes, réduction des émissions indirectes, adaptation au changement climatique) et de biodiversité.

**Plus que jamais, le Gouvernement bruxellois veut renforcer Bruxelles comme une capitale dynamique, créative, écologique et cosmopolite.**

La crise du Covid19 aura exacerbé des défis que la Déclaration de Politique Générale régionale avait déjà identifié ; les réponses qu'apportera ce Plan s'inscriront naturellement dans le cadre de la DPG.

## Ce projet de plan bruxellois vise à répondre à 3 questions centrales :

- 1) Comment poursuivre l'engagement pris par le Gouvernement et les Collèges communautaires et bicommunautaires d'amener Bruxelles sur la voie de la **transition économique, sociale et environnementale** ?
- 2) Comment et selon quel modèle peut-on assurer un fonctionnement optimal de notre **système socio-sanitaire** ?
- 3) Comment reconfigurer l'**aménagement spatial** de notre Ville-région tenant compte des différentes fonctions de la ville : mobilité, logement, équipements, activités économiques, espaces verts et loisirs ?

## 2. Etat des lieux de la situation bruxelloise

Perspective.brussels a coordonné la réalisation d'un diagnostic socio-économique, territorial et environnemental suite à la crise du Covid-19 [dernière version : 10 juin 2020, une mise à jour sera disponible le 13 juillet]. Le rapport a été enrichi par une analyse des conséquences sur le marché du travail de view.brussels.

Ce document sera bientôt consultable dans sa version complète sur le site [www.perspective.brussels](http://www.perspective.brussels). Il sera mis à jour périodiquement tenant compte à la fois de l'évolution de la situation sanitaire mais également de l'état des connaissances sur les conséquences de celle-ci.

## 3. Les trois enjeux centraux du projet régional de réponse à la crise

### 1) Soutenir les publics les plus fragilisés

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) a identifié certains groupes particulièrement vulnérables aux effets de la crise : les personnes avec de faibles revenus, les personnes vivant seules et les familles monoparentales, les travailleurs en incapacité de travail ou sans emploi et plus généralement, les bénéficiaires d'allocations sociales ou de remplacement dont le niveau ne permet pas de dépasser le seuil du risque de pauvreté (pensionnés, bénéficiaires du RIS, ...). Le BFP estime que l'impact de la crise du Covid-19 sur le bien-être moyen en Belgique est nettement plus important que lors de la crise économique et financière de 2008. Les personnes porteuses de handicap concentrent également les facteurs de risque spécifiques comme le risque accru de pauvreté et d'exclusion sociale. Le BFP insiste sur ce point : afin d'améliorer le bien-être en Belgique, **les politiques de sortie de crise devraient se concentrer en priorité sur ces groupes vulnérables**. De manière générale, « les femmes sont plus exposées que les

hommes à une baisse de bien-être ». Une attention doit donc être portée au **genre et à l'égalité entre femmes et hommes** et ce, de manière transversale.

Il faut souligner que, si certains secteurs spécifiques sont développés ici, l'approche régionale participe néanmoins d'une vision globale et universaliste de l'action publique. La lutte contre le non-recours aux droits s'applique à l'ensemble des publics et des secteurs, tout comme l'accès aux soins et aux services (sociaux, sanitaires, du secteur associatif). De même, le renforcement de l'aide à domicile et la planification d'urgence en cas de crise sanitaire concernent l'ensemble des publics, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de tout autre public en difficulté.

En termes d'**emploi**, le risque d'augmentation des inégalités concerne aussi l'entrée et le maintien en emploi, notamment parmi les « groupes cibles » déjà discriminés. Ainsi les jeunes sortant des études, les chercheurs d'emploi et les travailleurs faiblement qualifiés, les travailleurs de nationalité ou d'origine étrangère, les travailleurs plus âgés ou encore les chômeurs de longue durée et les chef-fe-s de famille monoparentale sont autant de publics cibles risquant de connaître une fragilisation encore plus forte de leur position sur le marché de l'emploi. Ce constat appelle à un soutien renforcé de certains groupes cibles particulièrement fragilisés et à la mise en œuvre de politiques spécifiques, mieux ciblées.

Si la pandémie a durement touché les trois régions du pays, la mortalité est, elle, supérieure à la moyenne nationale au niveau bruxellois. Par ailleurs, les chiffres par commune permettent déjà de voir se dessiner le croissant pauvre. De manière générale, la crise a aussi mis en exergue et a, dans de nombreux cas, aggravé, toute une série de **disparités socio-spatiales préexistantes et interdépendantes** : des inégalités socio-sanitaires accrues pour certaines populations déjà fragilisées, une précarisation de nouveaux publics, des difficultés cumulées d'accès à la santé et aux aides sociales et des conditions de vie inégales face à la situation de confinement (maintien au travail durant le confinement, facteurs de comorbidité, logements petits et peu qualitatifs, fracture numérique, inégalité d'accès à des espaces verts publics de proximité, inadéquation de l'espace public aux règles de distanciation sociale, accès limité à des équipements d'intérêt collectif - notamment des équipements de santé sociale, etc.).

De plus, la crise souligne l'enjeu de l'équité dans l'accès, par quartier et par individu, aux **ressources de base et aux services de première nécessité**.

Enfin, la crise nous apprend qu'il est primordial qu'existent pour tous les lieux d'hébergement collectif des **plans d'urgence épidémie** (protocole et stocks stratégiques).

## **2) Contrer les conséquences sociales et économiques de la crise**

En termes économiques, la pandémie se traduit par une **réduction significative de l'activité** du fait des nécessaires mesures de confinement décidées par le Conseil national de Sécurité et par les territoires principaux partenaires commerciaux de la Région.



Bien que l'ensemble des secteurs d'activités soit affecté par la crise, certains secteurs sont plus durement touchés, s'agissant singulièrement des secteurs qui occupent une majorité de Bruxellois-es : **l'HORECA, le secteur des arts, du spectacles et des activités récréatives** (et donc par extension toutes les activités liées au **tourisme**), **la construction, le commerce de gros et de détail ainsi que les activités de services administratifs et de soutien** (dont les titres-services et les métiers de la sécurité). Le risque de multiplication des faillites/cessation d'activités semble particulièrement élevé dans ces secteurs où les petites entreprises, composantes essentielles du tissu économique bruxellois, sont particulièrement menacées.

Si l'impact de la crise est différencié selon les secteurs, il l'est tout autant entre les groupes de travailleurs. Les inégalités s'accroissent et impactent particulièrement la situation des **travailleurs précaires**. L'on pense ici aux petits indépendants, aux intérimaires, aux travailleurs à temps partiel involontaire, entre autres. En outre, ces travailleurs exercent bien souvent leur métier dans les secteurs les plus exposés aux effets dévastateurs de la crise.

En termes d'emploi, la situation est particulièrement inquiétante puisqu'aujourd'hui, 23% de l'emploi salarié régional, serait concerné par le chômage temporaire en Région bruxelloise. 30% des salariés bruxellois seraient touchés par le chômage temporaire et 46% des indépendants bruxellois auraient fait appel au droit passerelle. Nombre de ces personnes risquent de basculer vers le chômage « ordinaire ». Le nombre de chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris pourrait augmenter de 10.000 à 30.000 personnes d'ici fin 2020. [les chiffres seront bientôt mis à jour]

La question des **mobilités et des reconversions professionnelles** des travailleurs victimes de la restructuration/fermeture de leur entreprise se pose avec acuité, le risque étant qu'une part que ces travailleurs « perdent » ses compétences et savoir-faire si la réinsertion n'est pas suffisamment rapide et si les possibilités de formation ne sont pas à la hauteur.

Enfin, on ne peut passer sous silence les **risques sanitaires et psychosociaux** touchant directement à la qualité de l'emploi. Par ailleurs, des enjeux se posent également quant au bien-être des travailleurs qui sont en première ligne dans le cadre de la crise : personnel soignant, personnel dans les grandes surfaces, aide à domicile, etc. De manière générale, l'épuisement de ces travailleuses et travailleurs en première ligne doit faire l'objet d'une grande attention et des mesures doivent être prises dès à présent pour revaloriser leurs conditions de travail (en termes d'horaires, de protection sanitaire, ...) Une politique systématique de bien-être au travail doit être menée à leur égard.

Pour conclure, comme perspective.brussels le pointe : la nécessaire stimulation de l'économie pour sortir de la crise aussi vite que possible pourrait faire naître des tensions avec les **objectifs indispensables de transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et plus durable**. Le Gouvernement entend démontrer que ces objectifs ne s'opposent pas, et qu'il est au contraire indispensable d'appuyer aujourd'hui les acteurs économiques pour accélérer la nécessaire transition et qu'ils sortent renforcés de cette crise. La stratégie de transition économique est plus que jamais nécessaire et sera

renforcée. L'outil numérique doit également appuyer la transition économique et soutenir les entreprises (dont les secteurs porteurs) pour bâtir une société plus juste, plus résiliente et une économie plus compétitive.

Il faut aussi réaffirmer également l'impact déterminant sur les politiques social-santé bruxelloises de politiques volontaristes menées en amont: des politiques socio-économiques qui enclenchent la transition vers un modèle économique à profit social et environnemental – c'est-à-dire asséchant à la source les inégalités sociales (y compris en matière de santé) et les nuisances environnementales – seront décisives à court et moyen terme, pour réduire l'aggravation structurelle de la précarité et des inégalités socio-sanitaires auxquelles les politiques social-santé actuelles doivent faire face.

### **3) Changements de comportements et résilience face aux crises futures**

Outre ses effets sur la prospérité et le bien-être des Bruxellois, la crise du COVID-19 doit aussi avoir un impact sur la capacité de la Région à concrétiser la vision de son propre développement.

Ce plan s'inscrit dans un contexte où, d'une part, la crise impose et induit des nouveaux comportements (distanciation physique, mobilité moindre, « utilisation » accrue de son quartier, de son logement, télétravail, accroissement des procédures digitales, aspiration à des changements de modes de déplacement et de consommation, etc.) et, d'autre part, conduit à un sentiment largement partagé de grande incertitude, notamment dû à la période de déconfinement et de sortie de crise qui va durer plusieurs mois. Les mesures devront donc évidemment répondre aux besoins déjà identifiés mais également anticiper et préparer la Région à d'éventuelles nouvelles périodes de confinement dans les prochains mois (et donc **renforcer sa résilience sociale, économique et environnementale**).

Plusieurs enjeux se dégagent, à cet égard ; le basculement souhaité vers les modes de transports alternatifs à la voiture pourrait être contrarié par la crainte des usagers à l'égard du risque de contamination dans les transports en commun (hors les embouteillages ont un effet néfaste sur l'économie et le lien entre qualité de l'air et santé publique) et nécessite donc le renforcement et la promotion des modes actifs et des transports en commun; la stimulation d'une vie de quartier autour des noyaux d'identité locale pourrait être contrariée par les faillites des petits commerces locaux qui jouent un rôle central dans ceux-ci ; les conditions difficiles de confinement des populations les plus précarisées se traduiront par une exigence de délivrance plus rapide et plus massive de logements sociaux de qualité et d'espaces verts et de loisirs toujours au plus proches des habitants ; les effets potentiels importants sur le parcours résidentiel des ménages, le lien entre situation de l'emploi, marché du logement et conditions de vie, l'augmentation prévisible du recours au télétravail et ses effets, sont autant d'éléments dont on ne mesure pas encore l'impact sur la Ville.

La Région doit par ailleurs, en parallèle de solutions durables, développer le recours à un urbanisme tactique, qualitatif, permettant de répondre à des besoins

immédiats en testant des usages et solutions potentiellement capables d'améliorer les conditions de vie en ville et la capacité d'adaptation de la Région aux chocs futurs.

La crise sanitaire et ses conséquences affectent fortement la plupart des thématiques de la ville, à Bruxelles comme ailleurs. Partant d'un contexte connu, la réponse politique et le plan de relance et de redéploiement devront veiller à mettre en cohérence les principaux enjeux d'aménagement (densité, répartition des fonctions sur le territoire, présence d'espaces verts de qualité, logements abordables, transports publics, etc.). L'ajout d'une préoccupation permanente à la santé, au bien-être et à la soutenabilité de la vie en ville semble devenir un incontournable. Cette approche, dans la mesure où elle amène à interroger toutes les dimensions de la Ville, répond par ailleurs aux défis que posent les objectifs de développement durable (ODD) et donne un sens nouveau à ces notions.

## 4. Combiner relance, redéploiement et vision stratégique régionale

La Déclaration de Politique Générale bruxelloise 2019-2024 portait déjà l'ambition forte d'une stratégie de résilience urbaine et de transition économique. Le Gouvernement entend conforter cette ambition à travers le présent plan de relance et de redéploiement.

**Le plan de relance et de redéploiement sera donc fondé sur les priorités de la DPG.** Pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale il sera intégré aux outils planologiques stratégiques existants, en particulier, la stratégie GO4Brussels 2030, le Plan Régional de Développement Durable (PRDD), le plan Good Move et le Plan Air-Climat-Energie, ces 4 outils ayant été élaborés et concrétisés en concertation avec l'ensemble des interlocuteurs sociaux et des acteurs publics de la Région ou suite à large consultation citoyenne

Certaines opportunités doivent être saisies prioritairement parce qu'elles **permettent de contribuer à la relance tout en renforçant notre vision stratégique régionale.**

Les activités les plus touchées par la crise (Horeca, arts, spectacles et activités récréatives, construction, commerce de gros et de détail et certaines activités de services administratifs et de soutien aux entreprises, transport et logistique) sont également (à l'instar des services sociaux et de santé) les plus susceptibles de faire circuler rapidement les bénéfices des mesures de soutien public entre les différents acteurs économiques locaux parce qu'elles sont intensément connectées au reste du tissu économique local. Il y a donc un double enjeu à leur apporter un soutien spécifique.

Au travers de son plan de relance et de redéploiement, le Gouvernement doit être le garant du renforcement de la vision régionale, et :

- proposer des **mesures cohérentes de court, moyen et long termes** devant permettre de garantir des conditions de vie dignes à chaque Bruxellois-e, singulièrement les plus précarisé-e-s par cette crise et de soutenir rapidement la relance de l'activité économique régionale pour répondre aux besoins sociétaux des bruxellois.es ;
- assurer **l'adéquation des mesures avec les objectifs des différents outils de planification stratégique** qui doivent continuer à guider nos actions et nos choix politiques. Principalement en termes d'urgences climatiques et sociales, de transition économique et de digitalisation (prenant en compte la fracture numérique) ainsi que de réduction des inégalités sociales et de santé ;
- **s'inscrire dans les initiatives européennes** (dont Next Generation EU, le Green Deal...) qui visent à soutenir les Etats membres dans le domaine des investissements et des réformes afin de faire face à la crise pour que la Région bruxelloise puisse bénéficier au maximum des moyens libérés dans ce cadre. Le plan devra également viser une complémentarité maximale entre le niveau fédéral, régional et local.

## 5. Cinq objectifs transversaux

Le Gouvernement bruxellois a retenu 5 **objectifs transversaux** à l'ensemble des mesures :

- les mesures doivent être **équitables et inclusives**. Elles contribuent aux objectifs de promotion de la diversité, de lutte contre toute forme de discrimination et d'égalité des chances. Dans cette optique, les mesures sont accompagnées d'indicateurs de suivi des objectifs sociaux, d'égalité, notamment de genre, de promotion de la diversité et de lutte contre toute forme de discrimination ainsi que climatiques. Aucune mesure individuelle ne peut induire un recul par rapport à ces objectifs ;
- les mesures doivent permettre de **contribuer** de façon directe ou indirecte **aux objectifs de la Région en matière de lutte contre le changement climatique** (réduction des émissions directes, réduction des émissions indirectes, adaptation au changement climatique) et de biodiversité ;
- **les mesures doivent permettre de préserver les emplois et/ou créer des emplois durables**, c'est-à-dire faiblement délocalisables, de qualité, répondant aux besoins des Bruxellois-es dans les secteurs porteurs, essentiellement, en phase avec la Stratégie GO4Brussels 2030 ;

- les budgets investis par le Gouvernement doivent bénéficier – de manière directe et indirecte - à **l'économie réelle et locale bruxelloise, en particulier les projets contribuant à la transition vers une économie décarbonée, circulaire, régénérative et sociale**, ainsi qu'à l'emploi bruxellois, y compris au tissu essentiel des services publics et non marchands ;
- les mesures constituent une réponse à un **besoin d'adaptation de la Région** aux crises sociales, économiques, sanitaires et environnementales et visent à les prévenir.

## 6. Un plan élaboré en concertation

Le plan, en ses différentes mesures, est soumis à la concertation ad hoc, selon les axes :

- les mesures relevant des axes « transition socioéconomique et emploi » et « politiques sociales et de santé » font partie du cadre de la Stratégie GO4Brussels 2030 et sont inscrites dans le processus de concertation avec les partenaires sociaux qui fonde la Stratégie ;
- les mesures de l'axe « politiques sociales et de santé » sont soumises également aux conseils consultatifs ad hoc ;
- les mesures relevant de l'axe « développement territorial & environnement » sont soumises pour avis à la Commission régionale de Développement (CRD) et au Conseil de l'Environnement ;
- D'autres concertation et processus de participation ad hoc pourront être développés, notamment avec la société civile.

## 7. Temporalité des mesures et des travaux

Afin de répondre à la fois aux enjeux identifiés par le diagnostic et aux défis relevés ci-dessus, le **Gouvernement bruxellois a agi en quatre temps**.

1) Des mesures de **soutien urgentes** ont été prises au cours des mois d'avril et mai 2020 en appui direct des personnes et entreprises touchées par la crise, pour un montant de plus de 500 millions d'euros.

Ex. : prime unique accordée aux commerces concernés par l'obligation de fermeture.

*La liste de ces mesures est reprise en annexe.*

2) Des mesures de **court terme** ayant un impact direct sur les personnes et entreprises touchées par la crise qui ont besoin d'un soutien des pouvoirs publics car se retrouvant dans une situation précaire à ce moment charnière de sortie du

confinement ainsi que des mesures urgentes visant à améliorer le cadre de vie des Bruxellois-se pendant l'été.

*Ces mesures ont été validées par le Gouvernement bruxellois le 2 juillet 2020.*

3) Des mesures de **relance** en soutenant le pouvoir d'achat et l'activité des secteurs publics et privés en visant la préservation de l'emploi des Bruxellois-es.

4) Des mesures de **redéploiement** visant à repenser les modèles de développement urbain, de production, de consommation et de solidarité pour les rendre plus résilients.

Parmi celles-ci, le Gouvernement entend mener une politique d'investissement volontariste, produisant des effets économiques contracycliques, et permettant la mise à disposition des citoyens d'équipements essentiels, dont la nécessité a été particulièrement ressentie pendant la crise : logement de qualité, espaces verts, et infrastructures publiques diverses, sportives, culturelles etc... De nombreux investissements sont déjà prévus dans la DPG. Les priorités en ce domaine seront donc définies en lien avec la détermination de la trajectoire budgétaire pluriannuelle.

*Les mesures de ces deux dernières catégories sont encore à l'étude. Elles sont reprises dans ce document à titre indicatif et soumises à la concertation.*

DR

# Axe 1 : Transition socio-économique & emploi

Les mesures de cet axe s'inscrivent dans la Stratégie GO4Brussels 2030 validée par le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux le 16 janvier 2020.

## 1. Transition économique

**GO4Brussels** - Objectif 1.1: Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux

Les objectifs généraux de la Stratégie GO4Brussels concernant la transition économique restent totalement pertinents et doivent être renforcés dans le cadre de ce plan de relance et de redéploiement :

- programmer et mettre en œuvre la Transition économique vers une économie décarbonée, circulaire et régénérative en alignant les objectifs économiques sur les objectifs environnementaux (émission directe et indirecte des gaz à effet de serre, raréfaction des ressources, adaptation aux changements climatiques) en travaillant sur l'évolution du *core-business* des entreprises et/ou par l'éco-gestion de toutes les activités ;
- rendre cette transition économique intrinsèquement juste, c'est-à-dire qu'elle vise à mettre au cœur des politiques de transition économique la question de son impact social et environnemental afin que les logiques se renforcent mutuellement;
- mobiliser la commande publique pour stimuler une offre décarbonée et circulaire et faire des pouvoirs publics des acteurs exemplaires de la transition. Chaque euro public utilisé pour des achats doit avoir de multiples impacts : soutien à l'activité économique locale, création d'emplois à terme et amélioration de l'environnement.

Deux domaines d'activités seront particulièrement mobilisés dans le cadre de cet objectif :

- la rénovation durable du bâti;
- l'agriculture urbaine et l'alimentation durable.



## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Mise en œuvre de l’alliance emploi Environnement rénovation afin de stimuler la demande de rénovation énergétique du bâti, renforcer les capacités du secteur, et orienter l’offre du secteur pour contribuer au déploiement à grande échelle de solutions innovantes pour la rénovation énergétique du bâti bruxellois [volet 1] : stimulation de la demande de rénovation en amplifiant les primes disponibles et l’accompagnement nécessaire pour activer la rénovation énergétique	TRAN_1

## MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Mise en œuvre de l’Alliance Emploi Environnement « rénovation durable » afin de stimuler la rénovation durable du bâti, renforcer les capacités du secteur, et orienter l’offre du secteur pour contribuer au déploiement à grande échelle de solutions innovantes pour la rénovation durable du bâti bruxellois. Soutenir ainsi la mise en œuvre de la Stratégie de rénovation durable du bâti bruxellois[volet 2] : - Mise en œuvre de l’Alliance Emploi-Environnement « Rénovation durable » - Renolab – facilitateur et AAP	TRAN_1
Développer une politique sociale, environnementale et innovante de la commande publique et organiser l’adaptation de l’offre bruxelloise à ces marchés	TRAN_2
Pour une levée des barrières juridico-administratives à la relance et la transition économique	TRAN_3
Renforcement de la Stratégie GoodFood	TRAN_5
Ancrage local du commerce – les supermarchés citoyens	TRAN_6

## 2. Soutien aux entrepreneurs

**GO4Brussels** - Objectif 1.2 : Soutenir les TPE et PME, en ce compris l’industrie, l’artisanat, les commerces de proximité et l’entrepreneuriat social et démocratique

Le cadre fixé dans la Stratégie GO4 Brussels concernant le soutien aux TPE et PME reste pertinent dans son ensemble :

- créer un climat favorable à l’entrepreneuriat comme instrument de la transition économique à toutes les phases de l’existence d’une entreprise (accompagnement, financement, simplification administrative...), mais aussi un entrepreneuriat plus humain, respectueux de ses travailleurs et conscient de son rôle sociétal qui doit tendre vers un entrepreneuriat social et démocratique avec un ancrage et un financement local.
- développer la production locale à différentes échelles : de l’artisanat à l’industrie urbaine au service des besoins de la ville par une stimulation de l’innovation ;



- retrouver une politique commerciale de proximité avec des commerces locaux offrant des biens durables et des pratiques de commerce optimisées (e-commerce, stockage, livraison).

De manière complémentaire, des mesures seront proposées pour :

- accompagner le déconfinement des secteurs HORECA et les activités culturelles, artistiques et récréatives ;
- poursuivre la politique d'accompagnement individuel pour faire face à la crise économique ;
- intégrer systématiquement, dans les mesures d'aides sectorielles, un cadre et une offre d'accompagnement spécialisé pour permettre aux entrepreneurs et gestionnaires de services non-marchands de s'inscrire dans une démarche volontaire de transition environnementale.

Les mesures qui seront proposées viendront appuyer les secteurs porteurs de la transition économique, ainsi que les entreprises les moins expérimentées. Cette politique de soutien aux secteurs économiques doit s'accompagner d'une politique d'emploi et de formation pour déployer tout son potentiel (voir ci-dessous).

#### **MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)**

<b>Titre</b>	<b>N° Fiche</b>
Favoriser un financement local des entreprises bruxelloises par l'épargne citoyenne	PME_1
Créer des liquidités pour les locataires en agissant sur les loyers	PME_2
Prêt de trésorerie Brusoc	PME_3
Renforcer l'accompagnement des entrepreneurs bruxellois afin de les soutenir dans la relance et le redéploiement [volet 1] : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités de Hub.brussels en terme d'accompagnement</li> <li>- Instituer le rôle de facilitateur grandes entreprises</li> <li>- Renforcer les GELs dans leurs missions clés auprès des entrepreneurs</li> <li>- Etude d'impact de la crise sur les femmes et les jeunes</li> <li>- Accompagner les entreprises menacées de disparation en vue de leur reprise par leurs salariés sous forme de coopérative</li> <li>- Soutenir le rebond des entrepreneurs en faillite</li> </ul>	PME_4
Renforcer l'accès à une information claire et de qualité pour l'écosystème entrepreneurial bruxellois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le site web du 1819 qui, avec ses 60.000 visites mensuelles qui connaît une hausse de fréquentation depuis la crise</li> <li>- Renforcer l'équipe du 1819 pour permettre d'assurer la qualité du service avec un niveau d'information supplémentaire suite à l'augmentation des demandes liées à la crise et au plan de relance et de redéploiement</li> <li>- Organiser un cycle d'ateliers ciblés sur les informations liées aux enjeux de la relance et du redéploiement</li> <li>- Délocaliser les services du 1819 dans les quartiers afin de s'assurer de l'accès à l'information à tous les entrepreneurs</li> </ul>	PME_5
Soutenir les commerçants et les dynamiques commerciales locales dans le cadre de la relance et du redéploiement économique [volet 1] :	PME_6

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'appel à projet « Open Soon »</li> <li>- Soutien initiative e-commerce bruxellois</li> </ul>	
Pour le développement de productions urbaines: de l'artisanat à l'industrie	PME_7

### MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Proportionele vermindering van de gewestbelasting op niet residentiële oppervlakten 2020 (de m <sup>2</sup> -belasting)	PME_8
Renforcer l'accompagnement des entrepreneurs bruxellois afin de les soutenir dans la relance et le redéploiement [volet 2] : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les acteurs privés de l'accompagnement afin de faire face aux besoins d'accompagnements des entrepreneurs</li> <li>- Soutenir les entreprises actives dans les secteurs de l'artisanat, l'industrie, la restauration et la distribution dans un travail de diminution de leurs couts et besoin de matière</li> <li>- Soutenir l'accélération de projets innovants en santé digitale</li> <li>- Soutenir l'accélération de projets entrepreneuriaux exemplaires</li> <li>- Accompagnement des entreprises de travail adapté, d'insertion et d'économie sociale</li> </ul>	PME_9
Soutenir les artisans bruxellois et valoriser la production artisanale et locale <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et contrôle d'un label «Designed / Made / Grown / Repaired in and around Brussels»</li> <li>- Vitrine et fédération</li> <li>- Formation et soutien aux artisans</li> </ul>	PME_10
Soutenir les commerçants et les dynamiques commerciales locales dans le cadre de la relance et du redéploiement économique [volet 2] : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des Associations de commerçants</li> <li>- Appel à projet pour les associations de commerçants et dynamiques commerciales locales</li> <li>- Plan cellule commerciale vide</li> <li>- Utilisation temporaire des cellules commerciales vides</li> </ul>	PME_11
Soutenir l'économie locale via la Zinne	PME_12
Faire un Green Deal « Circular New year » avec des grands comptes qui s'engagent à acheter du « Made in brussels et circulaire » pour leurs cadeaux de fin d'année au personnel	PME_13

## 3. Politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire

**GO4Brussels** - Objectif 1.3 : Mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire

Ici encore, le cadre fixé dans la Stratégie GO4Brussels concernant la recherche &

innovation reste pertinent. En particulier, focaliser le soutien régional sur les projets de recherche et innovation qui contribuent à renforcer la capacité régionale à relever les défis prioritaires de la Région (résilience, soutien aux initiatives exemplaires en termes de durabilité sociale et environnementale) et compte tenu de la crise, créer et rendre visible et accessible des espaces d'expérimentation/innovation/formation (fablab, incubateurs, tiers-lieux, centres de formation, etc.) dans un contexte de numérisation généralisée de l'économie et de nouvelles formes d'organisation du travail encore accélérées par la crise.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Stimuler l'innovation dirigée pour faire émerger des filières de production locale (de l'artisanat à l'industrie) centrées sur les besoins des Bruxelloises et des Bruxellois	RDI_1

## 4. Domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois-es

**GO4Brussels** - Objectif 1.4 : Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois-es

Suite à la crise du Covid-19, le Gouvernement concentrera son action sur les secteurs les plus affectés par la crise, en ayant comme point d'attention spécifique de cibler les activités économiques fortement connectées au reste de l'activité économique au bénéfice de la Région et s'inscrivant dans la transition vers une économie plus durable. Certains secteurs voient leurs chaînes d'approvisionnement perturbées voire interrompues (diminution de l'offre). Pour d'autres, c'est surtout une diminution de la demande, domestique et extérieure, qui résulte (ou résultera) en une baisse des activités avec des conséquences majeures pour l'emploi (et singulièrement l'emploi des Bruxellois-es). Les analyses menées par perspective/IBSA permettent également d'identifier les secteurs qui auront un effet levier maximum et dont le soutien aura le plus de répercussions sur le tissu bruxellois en raison de l'origine des produits intermédiaires consommés par l'activité et du lieu de consommation des travailleurs de l'activité (identifiées avec un \* ci-dessous).

- L'HORECA\* (restauration et hébergement) ainsi que l'agriculture et l'alimentation durable en lien avec la Stratégie GoodFood ;
- les arts, spectacles et activités récréatives\* ;
- Le secteur touristique au sens large lié à ces deux activités ;
- la construction dont la rénovation durable des bâtiments;
- le commerce de gros et de détail (en tenant compte des variations sont les activités spécifiques), dont le commerce local ;
- les activités de services administratifs et de soutien\*, dont le secteur du

nettoyage (entre autres à travers le dispositif des titres-services) ;

- le transport et entreposage, en ce inclus la logistique urbaine, notamment last mile, avec une offre d'entreprises de logistique zéro-carbone et des capacités de stockage mutualisées dans la ville ;
- la santé humaine et action sociale\*.

A ces secteurs, s'ajoutent trois dimensions transversales :

- l'artisanat et la production urbaine et plus généralement la production de biens (mobiliers, équipements, vêtements, ...) en Région bruxelloise ;
- le renforcement de l'économie circulaire ;
- la digitalisation de l'économie, notamment au service de la transition économique et des besoins locaux.

### MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Mesure de soutien au secteur hôtelier	[En attente groupe de travail prévu le 10 juillet 2020]
Plan de relance : secteur du tourisme à Bruxelles	DOM_1
Soutien pour le secteur culturel et créatif [volet 1] : permettre au secteur culturel bruxellois d'accéder à une centrale d'achat de matériel de protection sanitaire	DOM_2
Plan de relance des activités de productions cinématographiques et audiovisuelles en Région de Bruxelles-Capitale	DOM_3

### MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Soutien pour le secteur culturel et créatif [volet 2] : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acter Bruxelles en tant que la capitale européenne de la culture à l'horizon 2030</li> <li>- Développer un pôle des cultures urbaines</li> <li>- Créer une biennale - Appel à projets « La culture dans l'espace public »"</li> </ul>	DOM_2
Soutenir l'industrie culturelle et créative bruxelloise : appel à projets	DOM_4
Lancer une grande politique de restauration du patrimoine bruxellois	DOM_5
Relancer l'économie par la valorisation du Patrimoine	DOM_5
Rénovation et adaptation des équipements scolaires	DOM_6
Renforcement des services commerciaux des ETA (Entreprises de Travail Adapté)	DOM_7

## 5. Promotion des exportations et d'attraction des investissements étrangers au sein de la Région

**GO4Brussels** - Objectif 1.5 : Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise

Les mesures de confinement des principaux partenaires commerciaux étrangers de la Région bruxelloise ont mené à une diminution substantielle des commandes étrangères de biens et services bruxellois.

A court terme, dans le contexte de la crise du Covid-19, l'accompagnement international sera un aspect essentiel dans le plan de redéploiement de nos entreprises. Ainsi, il convient de mettre une série d'actions rapidement sur pied dans le but de :

- permettre aux entreprises de connaître rapidement l'évolution économique dans certains marchés : stabilité, risques mais également nouvelles opportunités dans certains secteurs identifiés ;
- faciliter le travail de prospection des entreprises non exportatrices dans les marchés limitrophes pour retrouver des débouchés perdus sur le marché belge ;
- supporter les entreprises qui veulent relancer leurs exportations, selon les circonstances des mesures sanitaires et les aider à adapter leurs activités aux différents contextes socio-économiques ;
- porter une attention particulière pour que ces activités d'internationalisation soient réalisées dans le respect des objectifs climatiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

D'autre part, cette crise impacte également les entreprises étrangères, sources de nombreux d'emplois pour notre Région. Dans le contexte actuel d'incertitude, les potentiels investisseurs étrangers devront être attirés vers notre Région grâce une stratégie de city marketing intégrée, commune et cohérente, qui met en évidence les atouts de Bruxelles comme hub d'investissement, et recevoir plus d'informations précises et personnalisées avant de prendre une décision d'établissement. Cette décision, devenue cruciale vu la situation économique, nécessitera ainsi un plus grand travail d'accompagnement individuel dans un contexte de concurrence internationale exacerbée.

## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Renforcer l'accompagnement des néo-exportateurs	INT_1
Soutenir les ASBL pour l'accompagnement des entreprises bruxelloises à l'international et des investisseurs étrangers	INT_2
Investeringspromotiecampagne	INT_3
Uniek loket voor het aantrekken van buitenlandse investeerders	INT_4
Analyser et déployer une nouvelle stratégie d'exportation par la prospection de marchés internationaux	INT_5

## MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

/

## 6. Une mobilité efficace, respectueuse de la santé et de la qualité de vie

**GO4Brussels** - Objectif 1.9 : Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie

En cette matière, les enjeux et objectifs globaux en matière de mobilité sont traités dans l'axe 3 de ce document (cf. chapitre 9, les mobilités) mais deux éléments sont d'ores et déjà intégrés en lien avec les mesures de nature socio-économique.

- le travail à distance et ses effets positifs sur la diminution du trafic routier : faciliter, dans les moyens et compétences de la Région, le télétravail à plus grande échelle ;
- la logistique : optimiser les flux logistiques au niveau de la gestion de la demande (ex. : commandes) et de l'offre (report modal vers la voie d'eau, le vélo, les véhicules électriques ainsi que le chemin de fer) pour éviter de contribuer (potentiellement massivement) à la dégradation de la performance du système de mobilité bruxelloise.

## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

## MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Anticipation de l'après-COVID 19 – télétravail et mobilité	MOB_1
Bedrijfsleveringsplannen	MOB_2

## 7. Transition numérique de l'économie bruxelloise

### **GO4Brussels** - Objectif 1.8 : Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise

Pour relancer l'économie bruxelloise, renforcer sa résilience et sa compétitivité, il est important de soutenir la transition numérique des entreprises.

La crise Covid-19 a fait resurgir le défi de la fracture numérique, accentuant les inégalités sociales en mettant à la marge les plus précarisés et les moins formés, handicapant les entreprises non-digitalisées. Pour accroître le dynamisme économique bruxellois, il faut donc investir dans l'appropriation du numérique en augmentant l'accessibilité et les compétences digitales des citoyens de manière globale. L'outil numérique doit appuyer la transition économique et soutenir les entreprises (dont les secteurs porteurs) pour bâtir une société plus juste et plus résiliente.

De Covid-19 crisis heeft ook de noodzaak aangetoond om de dienstverlening van de overheid aan bevolking en aan bedrijven verder te digitaliseren.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Digitalisation des administrations	NUM_1
Appropriation du numérique	NUM_2
Transition numérique de l'économie bruxelloise	NUM_3
Amélioration de la connectivité numérique	NUM_4

## 8. Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse

### **GO4Brussels** - Objectif 2.1 : Poursuivre la Garantie pour la Jeunesse

La crise actuelle a des conséquences importantes sur les trajectoires des jeunes Bruxellois-es et ce, à moyen comme à plus long termes. Ainsi, alors que les jeunes à la recherche d'un emploi connaissent déjà « en temps de prospérité économique » des difficultés d'insertion dans un emploi durable et de qualité, le redémarrage actuel de l'activité risque bien d'amplifier le possible recrutement des jeunes dans des formes atypiques d'emploi cumulant un statut plus précaire avec un revenu inférieur et une moindre protection sociale. Ceci doit conduire les autorités publiques à organiser des formules d'accompagnement vers l'emploi qui soient personnalisées ainsi que des aides temporaires et ciblées à une insertion professionnelle de qualité, notamment en faveur des futurs diplômés en 2020 et

2021 ainsi que des jeunes ayant perdu leur emploi (de jobiste ou non). Ces mesures produiront de meilleurs effets si l'on s'assure de la durabilité de la fonction occupée et de son intégration dans l'organigramme propre à l'entreprise. La crise actuelle touche aussi de manière intensive les jeunes sortis du système scolaire et qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation. Les mesures d'information et de prise de contact avec les jeunes, au plus près de leur quartier, constituent un axe structurant de l'action globale du dispositif depuis son lancement

Par ailleurs, la suspension des cours a et aura inévitablement un impact négatif sur les jeunes de 15 à 18 ans en situation ou en risque de décrochage scolaire. Ceci doit nous conduire au minimum à amplifier les actions existantes en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire afin d'endiguer autant que faire se peut les répercussions négatives d'un manque de certification scolaire sur la future carrière professionnelle de ces jeunes.

Enfin, la garantie pour la jeunesse devra également contribuer aux transitions pour la durabilité environnementale, les « bonnes » compétences par la formation professionnelle et en alternance ainsi que l'égalité des chances pour tous, en veillant à ce qu'aucun jeune ne soit laissé pour compte.

#### **MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Relance du dispositif de garantie pour la jeunesse en amont de l'accompagnement vers l'emploi <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du réseau des plates-formes locales d'information et d'accompagnement des jeunes</li> <li>- Renforcement des actions visant la lutte contre l'abandon scolaire des jeunes de 15 à 18 ans</li> <li>- Renforcement des actions visant le retour des jeunes NEET de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide du CPAS dans une démarche de reprise d'études ou d'entrée en formation</li> </ul>	GJ_1

## 9. Emploi et formation

### **GO4Brussels**

Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous

Objectif 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation

Bien qu'étant toujours d'actualité, les objectifs des engagements « Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous » et de « Renforcer les politiques croisées Emploi-Formation » doivent être adaptés afin de faire face, non plus à une baisse continue du chômage comme nous l'avons connue ces dernières années, mais bien à une augmentation du nombre de chercheurs d'emploi et à la contraction de l'offre d'emploi.



Il faut tenir compte de deux publics cibles : *d'une part* les travailleurs qui perdront leur travail suite à un licenciement/faillite et qui ont une expérience professionnelle. Il est primordial pour ce public de leur remettre rapidement le pied à l'étrier. En effet, plus longtemps ils resteront inactifs, plus vite ils perdront les compétences acquises avec le risque de s'enliser dans le chômage. Les travailleurs qui n'auront pas accès aux allocations de chômage, comme par exemple les indépendants, se tourneront vers les CPAS qui devront leur offrir des opportunités d'emploi, notamment l'accès aux articles 60.

*D'autre part*, il y a les chercheurs d'emploi déjà inscrits auprès d'Actiris qui sont proches de l'emploi mais qui vont être confrontés au manque d'offres d'emploi ou qui sont chercheurs d'emploi de longue durée et qu'il faut continuer à accompagner intensivement. Il ne faut pas oublier que dans ce public, on y retrouve les jeunes qui sortiront des études en juin-septembre 2020 et pour lesquels les perspectives des prochains mois ne sont pas simples ainsi que les chercheurs d'emploi de plus de 55 ans, entre autres.

### MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Mobiliser les politiques d'activation pour contrer la hausse du chômage	EMPL_1
Soutien à l'autocréation d'emploi	EMPL_2
Renforcement de l'accompagnement des chercheurs d'emploi	EMPL_3
Soutien aux secteurs Social/Santé par l'octroi de 100 nouveaux postes ACS	EMPL_4
Booster le dispositif d'Emploi d'insertion visé à l'article 60, § 7, notamment pour les entrepreneurs bruxellois victimes de faillite	EMPL_5
Fonds régional d'accompagnement des travailleurs en cas de faillite - « Fonds Rebond »	EMPL_6
Renforcement de la formation [volet 1] : Offre de formation	EMPL_7
Prise en compte de la situation des femmes dans le cadre de la relance et assurer un focus particulier sur les femmes en situation de monoparentalité	EMPL_8

### MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Renforcement de la formation [volet 2] : revenu de formation	EMPL_9
Projets pilotes « Territoires Zéro chômeurs de longue durée »	EMPL_10
Plan d'action « ascenseurs patrimoniaux » avec un focus sur des FPIE (Formation Professionnelle Individuelle en entreprise) qui permettra de former et employer des chercheur-euses d'emploi comme ascensoriste spécialisé en ascenseurs patrimoniaux	DOM_5

## 10. Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance

### GO4Brussels - Objectif 2.4 : Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance

En termes socio-économiques, deux enjeux principaux méritent une attention renforcée : le décrochage scolaire et la fracture numérique.

La suspension des cours a et aura inévitablement un impact négatif sur les élèves en situation de décrochage scolaire et/ou de grosses difficultés liées à leur scolarité, avec la crainte réelle d'une montée en flèche du décrochage scolaire sous toutes ses formes, accentuant les disparités socio-économiques et mettant encore à la marge les plus précarisés et les moins formés. Pour éviter que cette crise sanitaire et sociale n'amplifie encore davantage les inégalités scolaires, et par voie de conséquence ne se répercute sur la situation des jeunes adultes en termes d'accès à l'emploi notamment, il est primordial de confirmer la lutte contre le décrochage scolaire comme une priorité régionale et comme un enjeu de la relance.

La fermeture des écoles a, par ailleurs, fait resurgir la problématique de la fracture numérique sur le devant de la scène, de nombreuses écoles et associations de lutte contre le décrochage scolaire s'étant trouvées en difficulté, voire dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités au vu de l'absence d'outils informatiques ad hoc, hormis le smartphone. L'équipement numérique sonne aujourd'hui comme une priorité incontournable dans le contexte de relance pour permettre la poursuite des apprentissages des élèves en difficulté.

Une attention particulière devrait également être portée à la formation aux outils numérique des accompagnateurs en soutien scolaire.

A cette fin, la Région travaillera de concert avec les Communautés et les Commissions communautaires, dans le respect des compétences de chacune.

#### **MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Lutte contre le décrochage scolaire des jeunes Bruxellois	ENS_1
Equipement numérique des écoles	ENS_2

#### **MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

/

## 11. « Bruxellois-es dans la fonction publique »

**GO4Brussels** - Objectif 2.5 : Une fonction publique régionale forte : approfondir le plan d'action « Bruxellois dans la fonction publique »

L'excellence, la modernisation et l'innovation au service des usagers de la Région et des communes doivent guider nos institutions publiques. La Région de Bruxelles-Capitale promeut une administration à l'écoute et réactive. La fonction publique est en effet essentielle en tant que garant de la gestion égalitaire d'un ensemble d'infrastructures et de services publics qui font de Bruxelles un lieu dynamique, inclusif et agréable à vivre. Un bilan du télétravail sera établi sur la base des avantages et des inconvénients constatés durant les périodes de confinement et de déconfinement de la crise du Covid-19 afin, le cas échéant, d'adapter les dispositions réglementaires pour l'encourager.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
« Nouvelles façons de travailler » - « Het nieuwe werken” voor de medewerkers van het Brussels hoofdstedelijk gewest (NWOW – New way of working)	AMBT_1

## 12. Coopération active avec les autres régions et communautés

**GO4Brussels** - Objectif 2.6 : Coopérer activement avec les autres régions et communautés

Les conséquences de la crise ne s'arrêtent pas aux frontières administratives de la Région. Une coopération renforcée et positive avec les autres Régions et Communautés s'avère d'autant plus essentielle que la crise bouleverse profondément le monde du travail, qu'il s'agisse de l'emploi, de la mobilité des travailleurs ou encore de l'essor de l'activité économique aux portes de la Région, notamment.

*Ces mesures seront développées dans un second temps, en cohérence avec les initiatives des autres entités.*

## 13. Contribution de la Région aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion

### **GO4Brussels** - Objectif 2.8 : Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion

Les enjeux et objectifs généraux de la contribution bruxelloise tels que décrits dans la Stratégie GO4 Brussels 2030 demeurent pertinents dans leur ensemble.

L'Union européenne a mis en place une série de mesures en réaction à la pandémie de Covid-19 et en particulier à ses conséquences socio-économiques (fonds de garantie, fonds de solidarité, CRII+, instrument SURE, etc.). Un plan de relance ainsi qu'une nouvelle proposition de cadre financier UE sont en outre attendus.

Il est important de bien identifier les mesures européennes qui peuvent soutenir les mesures du plan de relance et de redéploiement bruxellois, en matière de garanties, de prêts, de fonds structurels, de soutien aux investissements publics et privés en général, etc.

Les recommandations spécifiques de la Commission européenne adressées en 2020 à la Belgique s'articulent autour de deux objectifs : à court terme, atténuer les graves conséquences socio-économiques négatives de la pandémie de coronavirus, notamment en promouvant des mesures actives efficaces du marché du travail et en encourageant le développement des compétences; et à court et moyen terme, parvenir à une croissance durable et inclusive qui facilite la transition verte et la transformation numérique.

Il importe dès lors, en vue du prochain Semestre européen et du PNR 2021, de tenir compte de ces recommandations dans le cadre du plan de relance et de redéploiement.

*Ces mesures seront développées dans un second temps, en cohérence avec les initiatives européennes et des autres entités.*

## Axe 2 : Politiques sociales et de santé

Les mesures de cet axe s'inscrivent dans la Stratégie GO4Brussels validée par le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux le 16 janvier 2020.

*Note préliminaire : dans cet axe sont listés des mesures au niveau de la Commission communautaire commune (COCOM) ainsi que des mesures portées par la Commission communautaire française (COCOF). En ce qui concerne la Commission communautaire flamande (VGC), un financement est prévu selon la clé de répartition fixe de 80% pour la COCOF et 20% pour la VGC, en application du droit de tirage de ces deux entités prévu dans la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions de la Région de Bruxelles-Capitale. De cette manière, la VGC pourra également, dans le cadre de ses compétences et domaines d'action, développer des initiatives parallèles pour faire face aux effets de la crise du COVID-19.*

### 1. Mesures transversales

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
<p>[COCOM + COCOF] Lutte contre les violences faites aux femmes - 3 axes de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement progressif des équipes d'écouter professionnels de la ligne d'écoute violences conjugales (080030030) en vue d'arriver, en 2024, à une prise en charge 24/24, 7/7 de l'écoute des victimes de violences entre partenaires par des professionnels.</li> <li>- Projet Victimes de violences conjugale ou familiale « marraines solidaires » /paire aidance.</li> <li>- Poursuite de l'accompagnement et de l'hébergement de femmes victimes de violences conjugales de juillet 2020 à décembre 2020</li> </ul>	SOSA_1

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

/

### 2. Le non-accès aux droits

La crise actuelle liée à la pandémie Covid-19 accroît les inégalités socio-sanitaires. On peut s'attendre notamment à une augmentation des demandes auprès des services sociaux tant généralistes que spécialisés, des acteurs coopérants (syndicats, mutualités, etc.), des administrations publiques et des 19 CPAS (pertes complètes ou partielles de revenus, pertes d'emploi, faillites, endettement, attente d'une décision, ...). Un enjeu majeur et central est de s'assurer que tous les Bruxellois-es touché-e-s par la crise puissent faire valoir leurs droits sociaux fondamentaux et mobiliser les aides existantes. Cet enjeu est d'autant plus important que les Bruxellois-es précarisé-e-s sont particulièrement touché-e-s par

le non-accès aux droits. Cela concerne notamment l'accès à l'aide médicale (urgente ou non) ainsi que le renforcement des services sociaux de première ligne afin de les placer au centre d'une stratégie basée sur une approche multidisciplinaire et territoriale.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOM + COCOF] Lutter contre le non-accès aux droits et contre la pauvreté (dont la pauvreté infantile et celle des familles monoparentales)	SOSA_2
[COCOM] Pérennisation du numéro d'urgence sociale	SOSA_25

### 3. Première ligne

L'augmentation du report de soins (curatifs comme préventifs) et des besoins sociaux et sanitaires liés à la crise (notamment, augmentation des demandes auprès des CPAS) risquent d'avoir un impact sur la charge de travail des services sociaux et sanitaires de première ligne comme les CPAS, les services de médiation de dettes, support alimentaire, les maisons médicales, la médecine générale, les plannings familiaux, les services de santé mentale, les centres de soins de jour, les aides familiales, etc.

Avant la crise, ces différentes structures devaient faire face à une certaine saturation de leurs services, ainsi qu'à des prises en charge de situations de plus en plus complexes (par exemple des personnes combinant des difficultés financières, intrafamiliales et de santé mentale). La crise du Covid-19 va aggraver ces problématiques, et dès lors la nécessité de renforcer la capacité d'accueil de ces structures tout comme la collaboration entre elles.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOF + COCOM] Stratégie régionale de mise en œuvre du droit à l'alimentation	SOSA_3
[COCOF] Renforcer les services de médiation de dettes	SOSA_4
[Région] Assuétudes « asbl Transit » - Renforcement des équipes mobiles et matériel de protection	SOSA_28

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOF] Services de médiation de dettes	SOSA_5
[COCOM] Développement des « contrats locaux social-santé »	SOSA_6

[COCOM] Agrément de maisons médicales	SOSA_7
[COCOM] Renforcement structurel des CPAS	SOSA_8

## 4. La politique des personnes âgées

Les maisons de repos ont été fortement touchées par la crise liée au Covid-19 (notamment en termes de surmortalité, d'isolement des résidents, mais aussi de conditions de travail pour le personnel). L'avenir risque de voir apparaître de nouvelles épidémies de ce type, et la crise actuelle a montré la grande vulnérabilité des personnes âgées en maisons de repos dans ce contexte. Il faudra dès lors repenser l'organisation et le soutien aux maisons de repos en conséquence. A court terme, il faudra également s'assurer de la viabilité des structures existantes.

Par ailleurs, déjà avant la crise, faute de dispositifs permettant le maintien à domicile (isolement) ou la prise en charge dans d'autres types de structures (logements sociaux, structures d'hébergement pour personnes handicapées, logements accompagnés pour des personnes souffrant de problèmes de santé mentale), certaines personnes se retrouvent institutionnalisées en maison de repos alors que d'autres dispositifs pourraient mieux répondre à leurs besoins. Cette réalité ne facilite pas le travail des maisons de repos qui ne sont pas pensées pour accueillir ce public.

La crise a creusé les fossés sociaux et accentué la dépendance des personnes âgées. Au-delà de la maladie elle-même, et de sa convalescence parfois longue, le confinement a aggravé des situations déjà difficiles (éloignement social, aidants-proches ne pouvant plus assurer leur soutien, visites des aides à domicile plus sporadiques, etc). Celles-ci ne vont pas se résoudre d'elles-mêmes avec le déconfinement, il faudra donc en prendre la mesure pour y répondre adéquatement. Par ailleurs, les personnes âgées touchées par le coronavirus ont besoin d'un soutien professionnel accru en retour de convalescence. Il est donc nécessaire d'augmenter l'ampleur de ces prises en charge, tout en s'assurant de la qualité des prestations réalisées en s'appuyant sur les services agréés (ou à agréer pour les gardes à domicile).

### **MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOM] Maintien de l'emploi du personnel des MR-MRS, CdJ et CSJ	SOSA_9
[COCOM + COCOF] Renforcer les capacités de prise en charge à domicile	SOSA_10

### **MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOM + COCOF] Soutien aux services de soins palliatifs	SOSA_11
[COCOM] Améliorer l'encadrement en MR-MRS	SOSA_12



[COCOM] Soutenir et stimuler la création de centres de jour et d'habitation communautaire pour personnes âgées	SOSA_13
--	---------

## 5. Les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap, de même que les familles et les aidants proches ont également été durement touchées par la crise .

Les personnes en situation de handicap sont confrontées de façon aigüe au manque d'accessibilité des biens et des services collectifs. Elles sont très vulnérables face à leurs difficultés, amplifiées par la crise (état de santé, isolement, charge administrative, adaptation au télétravail, fermeture d'entreprises de travail adapté, etc.). La crise actuelle cristallise ce qu'elles vivent souvent au quotidien : l'exclusion et la solitude.

Les mesures à la distanciation sociale ont imposé aux personnes et à leurs familles les familles de choisir entre le confinement à domicile et le confinement en centre d'hébergement, compliquant encore davantage des situations déjà très précaires et fragiles.

Certaines structures de jour et de répit n'étant plus en capacité d'accueillir, les personnes en situation de handicap ont également dû être accueillies dans leur famille. Ce changement et le confinement, outre l'implication importante pour les familles, peuvent entraîner des pertes de repères entre autres pour les personnes (enfants y compris) en situation de handicap et, aggraver certains troubles. Les aidants proches en charge de personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ont particulièrement souffert de la diminution de l'offre des services d'aide et d'accompagnement. Leurs situations, déjà très tendues en temps normal, ont été particulièrement aggravées.

### MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOF] Personnes handicapées de grande dépendance avec troubles du comportement en attente de place depuis trop longtemps	SOSA_29
[COCOF] Nouvelles places de répit pour enfants et pour adultes en Centres d'Hébergement (en tenant compte du bâti actuel, c'est-à-dire des places disponibles dans nos structures agréées)	SOSA_14

### MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOF] Renforcement des Services d'Accompagnement	SOSA_30
[COCOF] Cellule médicale itinérante	SOSA_15
[COCOF] Norme grande dépendance	SOSA_16
[COCOF] Petites unités de logement	SOSA_17



## 6. Santé mentale

La crise actuelle a généré et va encore générer au long cours et sous différentes formes une nette augmentation des problèmes de santé mentale, en particulier auprès des publics plus fragiles (principalement les jeunes, les femmes et les travailleurs du social et de la santé au-delà des personnes les plus précaires et des personnes touchées par la maladie – proches et porteuses). La situation de la personne vis-à-vis du marché de l’emploi et ses conditions de logement, qui se voient se détériorer constituent des déterminants importants de l’état de santé mentale. Inversement, les problèmes de santé mentale peuvent impacter les capacités de travail et rendre plus compliqué l’obtention ou la préservation d’un logement.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOM + COCOF] Renforcement de l’offre de soin en SSM et du travail mobile en santé mentale et l’accessibilité bas seuil au soin de santé mentale (lieu de liens)	SOSA_18

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOF] Mobilité bas seuil en assuétude et lieu d’accueil de jour pour patient toxicomane	SOSA_19

## 7. Lutte contre le sans-abrisme

La crise Covid-19 a mis en exergue les limites diverses (quantitatives et qualitatives) des politiques actuelles d’aide aux sans-abri, nonobstant l’implication et le professionnalisme des acteurs de cette politique, en dehors et pendant la crise Covid-19.

Par ailleurs, la situation actuelle entraînera vraisemblablement une crise supplémentaire de l’accès au logement par la précarisation d’un plus grand nombre de ménages. Cet aspect est difficile à mesurer à ce stade, mais il semble acquis néanmoins qu’il faut s’attendre à une détérioration de la situation sociale dans les prochains mois. La politique d’action sociale, d’aide aux plus précaires et d’aide aux sans-abri risque très probablement d’être mise davantage sous pression.

Les réponses immédiates qu’il était nécessaire de prendre dans l’urgence pour protéger les publics fragilisés (notamment le renforcement temporaire des moyens des opérateurs, la création de lieux d’accueil de jour, la mobilisation de places dans des hôtels et la création de places médicalisées pour des personnes sans-abri diagnostiquées Covid-19), prendront fin dès la levée des mesures d’urgence et de confinement.

Ceci met en évidence la nécessité de repenser globalement la politique d’aide aux personnes sans-abri comme le prévoit l’accord du gouvernement.

## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOM] Trouver, à brève échéance, des solutions pour les personnes et familles sans abri accueillies provisoirement dans les dispositifs d'urgence covid (hôtels , parlement européen)	SOSA_20

## MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOM + COCOF] Renforcer l'accès structurel, l'aide et l'accompagnement vers le logement et le maintien dans ce logement/Soutenir des solutions innovantes /Améliorer la qualité des infrastructures (en particulier leur taille) dans lesquelles est organisé l'hébergement collectif des personnes sans abri afin de permettre un accueil digne et un accompagnement qualitatif	SOSA_21
[COCOM] Centre de pré-orientation migrants	SOSA_31

## 8. Pauvreté infantile

L'impact de la crise sur la pauvreté des enfants est double. De par son effet sur la baisse des revenus, la crise aggrave la situation de pauvreté de familles déjà précaires d'une part, et fait basculer de nouvelles familles dans la pauvreté d'autre part. Les familles monoparentales, déjà fragilisées, le sont d'autant plus dans le cadre actuel.

De plus, la fermeture des écoles a un impact direct sur les jeunes les plus défavorisés. D'une part, la fermeture des écoles signifie la suppression de l'accès des enfants à certains services, tels que la cantine. D'autre part, les inégalités s'amplifient, entre les enfants ayant la possibilité de compenser l'interruption de leur formation à la maison et/ou de continuer à se former à distance, versus ceux pour qui cela n'est pas possible du fait des conditions familiales, du niveau d'éducation des parents et leur maîtrise des langues nationales, de la possibilité d'avoir un ordinateur à la maison, des conditions de logements (logements surpeuplés, insalubres), etc. La problématique est d'autant plus marquée dans le « croissant pauvre » de Bruxelles, dans les quartiers densément peuplés, plus pauvres, notamment parmi les familles issues de l'immigration.

## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCO] Renforcer la cohésion sociale à Bruxelles – mesure 1	SOSA_22
[COCOM] Octroi d'une prime de rentrée augmentée pour les enfants qui bénéficient de suppléments sociaux accordés sur la base de l'ordonnance du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales	SOSA_32

## MESURES (VOLET 2 Relance & redéploiement – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOF] Renforcer la cohésion sociale à Bruxelles – mesure 2	SOSA_22

## 9. Reliance sociale et citoyenneté

Au-delà du soutien scolaire, c'est aussi tout le maillage associatif générateur de lien social, de reliance, de cohésion, de vivre et faire ensemble qui permettra de maintenir ces publics précarisés auprès des acteurs associatifs avec lesquels une confiance a été tissée de longues dates. Pour certains publics nouveaux, apparus avec cette pandémie, ces acteurs ont répondu présents pour apporter leur soutien, organiser des colis alimentaires, accompagner et éventuellement réorienter vers les secteurs spécialisés. Ces acteurs de première ligne, qui ouvrent leurs portes aux publics adultes, aux enfants et aux jeunes, ont un rôle prépondérant qu'il convient de maintenir et développer.

### MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOF] Lutter contre la fracture numérique dans le secteur en P1 (soutien scolaire) et P2 (alphabétisation)	SOSA_26

## MESURES (VOLET 2 Relance & redéploiement – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOF] Soutien à l'emploi pour les acteurs de soutien scolaire et d'apprentissage du français cohésion sociale	SOSA_33

## 10. Maintenir une offre hospitalière de qualité

Les hôpitaux belges et bruxellois ont été correctement utilisés et leurs plans d'urgences (PUH) se sont déployés comme prévu au moment opportun.

Bruxelles est une des rares régions (avec Liège et le Limbourg) qui a atteint le stade de pré-saturation des lits de soins intensifs, nécessitant durant 4-5 jours le transfert de certains patients entre réseaux au sein de la région, voir 2-3 transferts dans les régions adjacentes.

Les hôpitaux ont pu réduire leur capacité d'accueil de 75% à 25% puis 15% de lits Covid-19, et à moins d'une 2ème vague, devront rester dans cette capacité jusqu'à la fin de l'année 2020. Les hôpitaux sont maintenant autorisés à reprendre progressivement leurs activités normales. Mais ils doivent garder en permanence à disposition du PUH la possibilité de doubler leur offre de lits de soins intensifs pour des cas Covid-19 en 48 h.

Maintenir une capacité de 15%, notamment de soins intensifs, pour des cas Covid-19, se rendre capables de doubler cette capacité en 48h, et en même temps

repandre les activités essentielles habituelles et de qualité des hôpitaux entraînent des surcoûts, tant en infrastructure (travaux d'aménagement, achat d'appareillage) qu'en fonctionnement (réorganisations, plus de personnel). Le financement de l'infrastructure hospitalière est une compétence bicommunautaire, les frais de fonctionnement relevant quant à eux du fédéral.

Après la crise, il conviendra de reprendre les chantiers précédemment initiés : réseautage hospitalier, révision des normes, amélioration de la complémentarité avec la première ligne de soins et les soins résidentiels, etc.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOM] Adaptation des infrastructures hospitalières durant le covid	SOSA_23

## 11. Soutenir les services publics et les professionnels du secteurs

Préserver et renforcer l'offre de services à la population, les emplois et les activités des nombreux fournisseurs tout en plaçant l'humain et les biens communs au centre des préoccupations, en renforçant notamment le processus de transition vers une économie sociale, solidaire et décarbonée.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
[COCOM] Élaboration d'une politique de gestion des risques sanitaires régional en articulation avec les plans d'urgence sanitaires fédéraux	SOSA_24
[COCOM] Personnel supplémentaire Iriscare Département Institutions de soins/ Service Budget et Finance et Service Facility	SOSA_27

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
[COCOM + COCOF] Valorisation pécuniaire du secteur non-marchand (hors hôpitaux)	SOSA_34

# Axe 3 : Développement territorial & environnement

## 1. Gouvernance opérationnelle et efficacité des services

La crédibilité des stratégies urbaines dépend de la capacité des autorités publiques à les mettre en œuvre dans un temps raisonnable et conformément aux ambitions initiales. Le renforcement de la gouvernance opérationnelle des projets urbains était un des objets de la récente réforme du CoBAT et des opérateurs régionaux actifs dans le domaine de l'aménagement du territoire. La crise et les mesures urgentes qu'elle implique nécessitent d'améliorer encore l'agilité et la réactivité des acteurs régionaux.

La plus grande efficacité du service public est aussi un outil de relance de l'activité. Ainsi, la digitalisation des procédures de demandes de permis peut constituer un accélérateur de l'activité dans le domaine de la construction et de la rénovation, et faciliter la vie des citoyens.

### MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Digitalisation de la procédure de demande de permis d'urbanisme (« Build Your Permit ») et de permis d'environnement (« DigiPermit ») et des renseignements urbanistiques (plateforme électronique de demande et de suivi) [volet 1]	GOUV_1
Renseignements urbanistiques (traitement accéléré)	GOUV_1

### MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Digitalisation de la procédure de demande de permis d'urbanisme (« Build Your Permit ») et de permis d'environnement (« DigiPermit ») et des renseignements urbanistiques (plateforme électronique de demande et de suivi) [volet 2]	GOUV_1
Développement de la culture numérique au sein des administrations (nouveau site internet urban)	GOUV_2
Digitalisation des renseignements urbanistiques (numérisation des archives communales et régionales pour accélérer le traitement des demandes)	GOUV_1

## 2. Participation

La participation des citoyens à la réflexion sur les enjeux soulevés par la crise et sur les solutions doit permettre l'adhésion et l'engagement du public dans leur mise en œuvre. Par ailleurs, et en milieu urbain particulièrement, le développement de nouveaux partenariats entre les actions citoyennes et les autorités, avec de nouvelles règles et de nouveaux mécanismes stimulant la participation des citoyens, permet d'anticiper les problèmes potentiels et les nouveaux défis à venir.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Mise en place du service participation régional - accélération mesure DPR - et budgets participatifs	PART_1
Culture d'architectures post covid : renforcement d'initiatives existantes (Be exemplary, semaine de l'architecture, appel à idées participatifs, tables rondes	PART_2

## 3. Communication

On a vu combien une bonne communication était absolument indispensable en ces temps de crise pour informer les citoyens dans un contexte de haute incertitude. Ceci vaut également pour l'avenir à court, moyen et long termes. La pandémie a interrogé des pans entiers de l'activité humaine et pose une multitude de questions qui restent aujourd'hui sans réponse concrète. Dans ce contexte, les éléments d'une vision, d'une stratégie, d'une méthode, d'un planning doivent plus que jamais faire l'objet d'une stratégie de communication performante à l'attention de tous les publics pour informer, expliquer et permettre un débat apaisé.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Congrès ISOCARP "from wealthy to healthy cities"	COM_1
Stratégie de communication sur le projet de ville - liens avec le marketing territorial (marché public externe - Perspective)	COM_2

## 4. Résilience

La Région se doit de développer une stratégie de résilience ce qui suppose d'identifier les chocs qui pourraient survenir, de développer les politiques de « *prévention* » locales ou globales adéquates pour en réduire la probabilité et ainsi nous préparer à les gérer au mieux s'ils devaient advenir malgré tout.

C'est bien l'objet du plan de relance et de redéploiement du Gouvernement que de constituer les bases d'une stratégie permettant à la ville, en cas de nouvelle crise, d'éviter de subir la situation dans un état de sidération et de blocage. La résilience doit être un paramètre de la réflexion, un critère qui permet d'apprécier l'opportunité d'une mesure ou d'une stratégie : demain, quels logements, quels espaces publics, quelles mobilités, quelle stratégie économique, quelle densité, quelle mixité dans une ville qui devra continuer à fonctionner dans ce type de situations ?

La stratégie de résilience face aux changements climatiques, prévue par la DPR, peut être le modèle de la construction d'une stratégie urbaine plus large encore, permettant de répondre à des défis environnementaux divers.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

/

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Développement du maillage vert/bleu	RES_1
Indicateurs de suivi qualité de vie et état de la santé / SITEX	RES_2

## 5. Prospective et urbanisme tactique

La crise aura aussi mis en évidence la nécessité de pouvoir décider et avancer dans un contexte de haute incertitude. Cette incertitude sera également et probablement une des caractéristiques du contexte d'après-crise.

Dans ce cadre, l'urbanisme tactique, l'expérimentation, l'occupation temporaire et transitoire, la mobilisation de l'existant seront des enjeux très importants qui ne doivent pas être limités uniquement à l'espace public. L'aménagement de quartier peut aussi bénéficier de ce type de méthodes pour tester, préfigurer, objectiver les besoins, faire participer, gérer les transitions, etc.

## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Adaptations de l'instrumentaire urbanistique pour un espace public à taille humaine, qui tient compte des nouvelles exigences et expériences de la crise Corona et les défis de mobilité et climatiques	URB_2
Bruxelles en vacances (coordination espace public)	Action en cours

## MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Guichet occupation temporaire - accélération DPR + activation des occupations temporaires sur les sites stratégiques de la SAU (action validée)	URB_1

## 6. Les équipements

Le Gouvernement entend mener une politique d'investissement volontariste ambitieuse, produisant des effets économiques contracycliques, et permettant la mise à disposition des citoyens d'équipements essentiels, dont la nécessité a été particulièrement ressentie pendant la crise : logement de qualité, infrastructures, espaces verts, et infrastructures publiques diverses, sportives, culturelles etc...

Aux échelles régionales et locales, la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures et en particulier des infrastructures accessibles aux publics plus fragilisés a été renforcée par la crise sanitaire. Il semble ainsi indispensable de rénover certaines infrastructures existantes pour proposer une offre plus qualitative et diversifiée, pour répondre aux publics et pratiques de plus en plus variées (équipements culturel, sociaux, sportifs, piscines en plein-air, plaines de jeux...). Pour ce faire, une mutualisation des services et des coopérations renforcées entre entités permettrait de maximiser le maillage, l'offre, d'en pérenniser l'entretien tout en en renforçant l'ouverture au quartier.

## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Infrastructures sportives et récréatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des infrastructures sportives communales de quartier -</li> <li>- internalisation du personnel nécessaire</li> <li>- Dépollution Quai des Matériaux</li> </ul>	EQU_1



## MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Préemption généralisée	EQU_2
Création d'équipements	EQU_3
Infrastructures sportives et récréatives : augmentation de l'offre récréative en plein air (quai des matériaux, hippodrome, Pede)	EQU_1
Infrastructures sportives et récréatives : financement des infrastructures sportives communales de quartier	EQU_1

## 7. Le logement

Le logement est l'espace premier de la vie, une dimension à part entière de la qualité de vie des Bruxellois-es. Son importance s'est trouvée renforcée par la crise sanitaire (les réglementations ont par ailleurs été assouplies pour garantir le droit au logement), ses potentielles carences révélées pour les populations fragiles (habitabilité, salubrité, accessibilité, abordabilité).

Si l'enjeu social du logement a été pris en compte par des mesures d'urgence (subsidiation des ménages précaires, interdiction des expulsions domiciliaires, suspension des coupures d'eau et d'énergie et extension de l'accès au tarif social de l'énergie, suspension de certaines dispositions réglementaires), les potentielles conséquences de la crise (logement, offre locative, accès au logement d'urgence) n'ont pas encore été considérées.

La crise en cours aura cependant probablement des effets importants sur le parcours résidentiel des ménages avec un effet multiplié sur les ménages plus fragiles : le lien entre situation de l'emploi, marché du logement et conditions de vie est certain.

### MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Mettre en place une stratégie d'acquisition et de rénovation de logements	LOG_1

### MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Mettre en place une allocation loyer et une allocation logement	LOG_2
Mise en place d'un comité scientifique (action en cours)	LOG_3

## 8. Métropolisation / ville de proximité / aménagement du territoire

Support de l'activité humaine, lieu de nos vies, le territoire et son développement constituent un point d'entrée dans un projet de société. La crise actuelle met en lumière de nombreuses évidences que les futurs développements territoriaux devront appréhender à Bruxelles. Les grands enjeux de la métropolisation et de la ville de proximité sont de permettre un établissement humain compact, plus durable, inclusif, mixte et offrant efficacité et redistribution économique. A contrario, mal maîtrisée, la métropolisation renforce les problèmes urbains (pollutions, dualisation et exclusion sociale, désertification rurale, étalement urbain, cycles économiques et financiers déconnectés du réel).

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Adaptation des outils de revitalisation urbaine (CRU, CQD)	METRO_1

**MESURES** (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

/

## 9. Les mobilités

La crise du Covid-19, a mis en lumière la nécessité première d'aménagement de l'espace public pour donner de la place à toutes les mobilités et pour éviter un report modal défavorable à la qualité de vie en ville. Si l'urgence a été d'aménager les espaces publics pour permettre le respect de la distanciation physique, il faut à présent revoir l'espace consacré à toutes les mobilités, selon le principe STOP.

L'égalité de chacun face aux solutions de mobilité doit être garantie. La mobilité ne peut être un facteur de précarisation.

Le tout nouveau plan régional de mobilité Good Move a été visionnaire et dessine le futur d'un Bruxelles post-COVID : l'apaisement de quartiers via les « mailles » pour augmenter la qualité de vie de ses habitants ou encore la création d'un RER vélo pour connecter les communes bruxelloises, mais également la Région bruxelloise avec les deux autres Régions.

**MESURES** (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Actie Fietsleasing	MOB_1
Booster l'exécution du plan stationnement vélo	MOB_2

Encadrer l'occupation, l'organisation et la gestion temporaire et transitoire de l'espace public post-covid [volet 1 urgence]	MOB_9
---	-------

## MESURES (VOLET 2 Relance & redéploiement – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Mise en œuvre de l'apaisement des mailles (Good Moove)	MOB_3
Réseau pistes cyclables	MOB_4
Mesures pour améliorer l'accès au vélo pour différents publics et stimuler le report modal <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des achats vélos groupés</li> <li>- Améliorer les primes à vélo</li> <li>- Primes accompagnement LEZ</li> </ul>	MOB_5
Cairgo bike (déplacement marchandise/matériel en vélo)	MOB_6
Etablir le 4ème pilier du transport public : intégrer l'offre de vélo partagé en libre-service aux services publics	MOB_7
Gratuité des transports en commun (pour les moins de 25 ans + chèques transport)	MOB_8

## 10. L'environnement

Les enjeux environnementaux de la crise du coronavirus sont particulièrement complexes et imbriqués. La crise sanitaire a montré tant des effets positifs que négatifs sur l'environnement, et il est difficile à l'heure actuelle de les quantifier précisément. Du côté positif, le confinement a entraîné une baisse de certains polluants atmosphériques et des nuisances sonores, une baisse des consommations en énergie et en eau du secteur tertiaire, ainsi qu'un retour anecdotique de la nature en ville. Du côté négatif, la pression sur les espaces verts restés accessibles a été très forte, en particulier en Forêt de Soignes, les dépôts de déchets clandestins ont augmenté et la propreté publique a dû être réorganisée tenant compte de l'absentéisme et des mesures de distanciation.

Derrière ces constats se cache une vraie complexité. Les bienfaits de la crise pour l'environnement (et donc pour la santé), risquent d'être éphémères, en particulier si le plan de relance économique se fait sans réflexion sur la nécessité d'une transition vers une économie durable. Les risques sont bien réels, et il faut en tout état de cause éviter une relance de l'économie en reculant sur les normes environnementales et climatiques. A cet égard, le choix posé par le Gouvernement de s'ancrer dans la transition économique n'en est que renforcé. L'alignement des objectifs économiques sur les objectifs de termes de climat et de biodiversité est une nécessité que cette crise nous a rappelée. Il ne faut pas non plus oublier les engagements pris pour une mobilité plus durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la rénovation des bâtiments, le déploiement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et la préservation de la biodiversité.

## MESURES (VOLET 1 – validées par le GRBC le 02/07/2020)

Titre	N° Fiche
Acquisition du site Wiels	ENV_2
Encadrer l'occupation, l'organisation et la gestion temporaire et transitoire de l'espace public post-covid [volet 1] : propreté dans les espaces verts régionaux	ENV_4

## MESURES (VOLET 2 **Relance & redéploiement** – liste indicative)

Titre	N° Fiche
Relance d'investissement ciblés par les communes et soutien de trésorerie aux communes	ENV_5
Verdurisation et ouverture des cours de récréation vers le quartier - appel à projets	ENV_3
Encadrer l'occupation, l'organisation et la gestion temporaire et transitoire de l'espace public post-covid [volet 2] <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de l'espace public régional et communal post-covid via l'urbanisme tactique et des quickwins</li> <li>- Animation et entretien de l'espace covid communal</li> </ul>	ENV_4
Aménager le site du Wiels	ENV_2
Aménagement des espaces verts et d'infrastructures dédiés à la biodiversité et l'agriculture urbaine	ENV_6

*La stratégie de rénovation, abordée dans l'axe 1, doit également être considérée comme un élément important en terme social et environnemental.*

## 11. Les activités économiques et productives

Les mesures proposées dans ce cadre sont en lien direct avec l'axe 1 du plan et ont été introduites dans cette partie pour plus de cohérence.

# Annexe 1 : Liste des mesures de soutien urgentes déjà prises

Mesures	Entité	Budget 2020 (estimation)
Garanties régionales sur les prêts bancaires Gewestelijke waarborgen op bankleningen	RBC	500.000
Soutien aux entreprises en difficulté Ondersteuning van bedrijven in moeilijkheden	RBC	200.000
Anticipation de l'engagement et de la liquidation des aides à l'expansion économique en faveur de certains secteurs les plus impactés Bewarende maatregelen in het kader van economische expansiesteun voor bedrijven uit sectoren die het meest getroffen werden door de coronacrisis	RBC	2.000.000
Engagement et liquidation anticipé aide expansion pour tous les secteurs d'activité sans distinction Vervroegde vastlegging en vereffening expansiesteun voor om het even welke activiteitensector	RBC	5.200.000
Compensation des entreprises touchées par les mesures conservatoires du gouvernement fédéral pour lutter contre la propagation du Covid-19 – prime unique (€4000) Compensatie van de bedrijven die getroffen werden door de bewarende maatregelen van de federale overheid om de verspreiding van het coronavirus tegen te gaan – éénmalige premie (€4000)	RBC	96.000.000
Elargissement des secteurs entrant en ligne de compte pour la prime unique (€4000) Uitbreiding sectoren toekenning forfaitaire unieke premie (€4000)	RBC	10.912.000
Recapitalisation finance&invest.brussels Recapitalisatie finance&invest.brussels	RBC	26.400.000
Mission déléguée à la SRIB d'octroi de crédits à certaines entreprises du secteur de l'horeca Gedelegeerde opdracht aan Brussels Finance&Invest voor kredietverleningen aan horecabedrijven	RBC	39.900.000
Mission déléguée à la SRIB - secteur de l'horeca - volet frais de fonctionnement		250.000
Octroi prime de soutien aux entreprises qui ne devaient pas fermer - prime de compensation (€2000) Toekennen ondersteuningspremie aan bedrijven die niet moesten sluiten	RBC	101.826.000
Mission déléguée CityDev « Fablabs » pour la confection de matériel de protection Gedelegeerde opdracht CityDev 'Fablabs' voor aanmaak beschermingsmateriaal	RBC	300.000
Mobilisation de l'épargne privée par le biais d'un « prêt-proxi » Het privéspaargeld mobiliseren door middel van een "proxi-lening"	RBC	1.000.000

Mesures	Entité	Budget 2020 (estimation)
Octroi de crédits de caisse micros pour les indépendants et indépendants de petites entreprises Toekenning van micro-kaskredieten voor zelfstandigen en zko's	RBC	125.000
Soutien aux organismes pour microcredit Ondersteuning van microkredietinstellingen	RBC	500.000
Soutien des coopératives d'emploi et de la Smart Ondersteuning van coöperaties en van SMART	RBC	2.000.000
Soutien des entreprises actives dans l'agriculture urbaine (€3000) Ondersteuning van ondernemingen actief in de stadslandbouw	RBC	200.000
Opschorting van de boetes voor de lage-emissiezone in het kader van de Covid-19-pandemie	RBC	
Soutien parking.brussels - frais personnel Ondersteuning parking.brussels - personeelskosten	RBC	1.085.000
Mesures de soutien des entreprises titres-services et de leurs travailleurs suite aux mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 Ondersteuningsmaatregelen voor dienstenchequebedrijven en hun werknemers	RBC	10.430.000
Accès au soutien économique des entreprises d'insertion sociale selon leur secteur Toegang tot economische steun van sociale inschakelingsbedrijven volgens hun sector	RBC	384.000
Soutien aux refuges pour animaux et manèges Ondersteuning dierenasielen en manèges asielen en maneges	RBC	43.900
Prime de soutien de 214,68 € pour les locataires privés à revenus modestes qui subissent des pertes de revenus suite à la crise liée au coronavirus <b>Steunpremie van 214,68 € voor privé-huurders met een bescheiden inkomen die een inkomensverlies lijden als gevolg van de coronacrisis</b>	RBC	17.804.000
<b>Soutien financier aux communes bruxelloises pour renforcer l'offre des services en cohésion sociale auprès des publics cibles les plus fragilisés par la crise.</b> <b>Financiële steun aan de Brusselse gemeenten om het aanbod van diensten voor sociale cohesie te versterken voor de doelgroepen die het meest verzwakt zijn door de crisis.</b>	CCF-VGC	600.000
Exonération de la taxe régionale sur l'exploitation des taxis ou voitures avec chauffeur	RBC	1.500.000
Exonération du paiement de la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristiques (city tax)	RBC	13.400.000
Prolongation du délai de paiement du précompte immobilier en raison de la crise sanitaire causée par le COVID-19	RBC	-
Prolongation délais droits d'enregistrement	RBC	
Tarif zéro pour mandats hypothécaires activés en hypothèques	RBC	

Mesures	Entité	Budget 2020 (estimation)
Prolongation du délai de paiement de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation	RBC	
Prolongation de la période d'interdiction des coupures d'eau et d'énergie	RBC	
Elargissement des conditions d'accès au statut de client protégé et au tarif social en énergie	RBC	
Soutien au secteur du renouvelable en reportant à janvier 2021 la révision des coefficients d'octroi des certificats verts pour le photovoltaïque	RBC	
Accueil urgent de 100 transmigrants du Parc Maximilien Dringende opvang van 100 dakloze transmigranten die in het Maximiliaanpark verblijven – COVID19	RBC	2.882.000
Octroi de primes forfaitaires taxis (€3000) Toekenning forfaitaire premie Taxi's	RBC	4.773.000
Achat de masques et de matériel de protection - citoyens Aankoop mondmaskers en beschermingsmateriaal, BPS	RBC	10.000.000
Mesures compensatoires pour les secteurs bruxellois dits du « non-marchand » relevant COCOM Compenserende maatregelen voor Brusselse niet-handelssectoren relevant voor GGC	CCC	15.990.000
Mesures compensatoires pour les secteurs bruxellois dits du « non-marchand » relevant COCOF, VGC Compenserende maatregelen voor Brusselse niet-handelssectoren relevant voor COCOF-VGC	CCF-VGC	13.696.000
Commande masques Aankoop mondmaskers, COCOM - clients internes admin	CCC	10.000.000
CCC- Matériel + Tracing + Quarantaine	CCC	20.500.000
CCC- Soins palliatifs	CCC	267.000
CCC- Call center + Tri	CCC	160.000
CCC- Aide alimentaire	CCC	480.000
CCC- Centrale ambulance	CCC	120.000
CCC- Ligne écoute MR/MRS	CCC	10.000
<b>Mesures supplémentaires</b> <b>Bijkomende maatregelen, CCF-VGC</b>	CCF-VGC	1.205.000
Soutien des CPAS Ondersteuning werking van de lokale besturen ( OCMW's), COCOM	CCC	30.000.000
Bijkomende dotatie Brandweer	RBC	1.008.449
Net Brussel - Social distancing - tijdelijke aanwervingen	RBC	1.200.000
Soutien aux opérateurs de livraison à vélo	RBC	30.000

Mesures	Entité	Budget 2020 (estimation)
Soutien au opérateurs de car sharing	RBC	35.000
Cultuur -eenmalige premie	RBC	1.900.000
Fonds d'urgence pour le secteur culturel	CCF	5.000.000
Bijkomende dotatie COCOF, VGC (raccrochage, Raccrochage scolaire des élèves en difficultés dans les écoles de la COCOF, Personnes en situation de handicap, émission BX1 - la guinguette, formation professionnelle...)	CCF-VGC	7.997.000
Formation secteur construction	RBC	2.000.000
Plan de relance emploi - directe ondersteuning		2.700.000
Plan de relance Tourisme (visit)	RBC	5.000.000
Dépenses supplémentaires du Centre Informatique Régional Bruxellois (CIRB) et IT Coordination (SPRB) dans le cadre du COVID-19		779.925
Prime compensatoire en vue de l'indemnisation des entreprises sociales agréées affectées par les mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 Een compensatiepremie tot vergoeding van de erkende sociale ondernemingen die getroffen zijn door de dringende maatregelen om de verspreiding van het coronavirus COVID-19 te beperken	RBC	174.000
Voorziening contactonderzoek		12.500.000
Voorziening beschermingsmateriaal		7.200.000
Voorziening behoud maatregelen daklozen		13.998.000